

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2021**

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC_2021_88
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 53

Votants : 59

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M.
Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, M.
Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme
Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M.
Jean-Philippe MACHON à M. Philippe ROUET,
Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2020
du Budget Principal et des budgets annexes (Régie
des déchets, Transports Urbains et Mobilité, Hôtel
d'Entreprises, ZAC Centre Atlantique, ZAC des
Charriers Sud, ZA la Sauzaie)

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Rémy CATROU, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que les dispositions relatives à la comptabilité publique prévoient que la CDA de Saintes, EPCI, doit vérifier la conformité des opérations figurant aux comptes de gestion tenues par le Comptable public, avec celles du Compte Administratif.

Après rapprochement et contrôle des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public, il s'avère que les montants des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2020, consignés aux comptes des gestion, sont strictement identiques au compte

administratif 2020 de l'Etablissement.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres relatifs aux créances à recouvrer, les mandats relatifs aux dépenses réalisées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Considérant les comptes de gestion dressés par le receveur qui reprend : la situation patrimoniale de la Communauté d'agglomération de Saintes avec la présentation du bilan, le compte de résultat, les résultats budgétaires, l'état de consommation des crédits, la balance des comptes ainsi que celle des valeurs inactives, l'état de l'actif,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis par l'ordonnateur de même que les mandats ordonnancés au titre de l'exercice 2020 y compris les opérations passées sur la journée complémentaire,

Considérant la conformité du compte de gestion avec la comptabilité de l'ordonnateur,

Considérant l'avis n° AVIS_2021_18 formulé par le Conseil d'Exploitation de la Régie des déchets en date du 25 mai 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} juin 2021,

Il est proposé au Conseil communautaire :

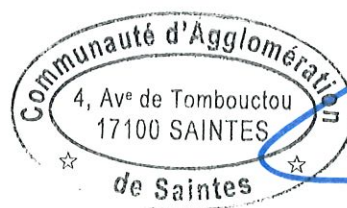
- De déclarer que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (Régie des déchets, Transports Urbains et Mobilités, Hôtel d'Entreprises, ZAC Centre Atlantique, ZAC des Charriers Sud, ZA la Sauzaie) de la Communauté d'Agglomération de Saintes, dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.